

AMENAGEMENT LOCAL
 Plan des dangers naturels

MENSURATION OFFICIELLE	
ETABLISSEMENT ET IMPRESSION AVEC LES DONNÉES DE LA MENSURATION OFFICIELLE LE 20 JUN 2024	
AUTORITÉ COMMUNALE	
DEPÔT PUBLIC DU 10 MAI 2024 AU 10 JUN 2024	
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 5 juillet 2024	
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	LA SECRÉTAIRE
LA SECRÉTAIRE COMMUNALE SOUSCRIVÉE CERTIFIÉE L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-DESSUS	
COURTÉMOIGNÉ LE 5 juillet 2024	SIGNATURE
AUTORITÉ CANTONALE	
EXAMEN PRÉALABLE DU 9 AVRIL 2024	
APPROUVÉ PAR DÉCISION DU 23 SEP. 2024	
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LA CHEFFE DE SECTION	

- ECHELLE 1:5'000**
- Légende**
- Limite communale
 - PDN - Périmètre de danger naturel
 - Périmètre de la zone à bâtir
- SECTEURS DE DANGERS NATURELS**
- Danger d'effondrement
 - Secteur de danger élevé
 - Secteur de danger moyen
 - Secteur de danger faible
 - Secteur de danger résiduel
 - Secteur d'indication de dangers
 - Aucun danger connu

